

L'UNION NATIONALE SELON MACRON.



Edito

Drôle de rentrée...



**Obligation vaccinale, pass sanitaire, débats politiques sécuritaires, remise en cause du code du travail et des statuts... Comme dans l'éducation nationale, la possibilité serait donnée aux directeurs d'établissement de choisir les enseignants ! Balayés les statuts et organismes paritaires !!!**

**LE SOCIAL est NIÉ ! IGNORÉ !**

Le président, lui, gesticule pour se donner de l'air ! Suant de promesses, il se heurte, à chaque pas, à la réalité... Feignant l'étonnement face aux conséquences de sa politique sur la vie de millions de gens.

Comédie qui ne trompe personne ! N'est pas Bébel qui veut !

Comme d'autres, il est en campagne, espérant rester roi au service des plus puissants.

Pour sa politique au service de la finance, les salariés, les privés d'emploi, les retraités ont payé le prix fort et les jours qui s'annoncent sont lourds de conséquences !

RÉFORME de l'ASSURANCE CHOMAGE, RÉFORME des RETRAITES, PAS de COUP de POUCE pour le SMIC : + 32,40 € BRUT, de hausse conventionnelle par mois, au 1<sup>er</sup> OCTOBRE, c'est à dire 0,25 centimes de l'heure tandis que cette année, les actionnaires toucheront 52 milliards de dividendes soit + de 40 % en un an !

Et en même temps, des travailleurs subissent encore du chômage partiel, sont inquiets pour leur avenir.

D'autres encore, comme si tout cela n'était pas suffisant, vivent la souffrance au travail : objectifs, harcèlement de direction sont leur quotidien !

**IL EST TEMPS DE DIRE STOP et DE SE DONNER LES MOYENS POUR UN REEL CHANGEMENT !**

**Le 5 OCTOBRE, c'est NATIONAL et INTERSYNDICAL**

**Syndicat CGT Pôle emploi Hauts-de-France**  
notre page : [Facebook](#), notre site internet : [cgt-pole-emploi-hauts-de-france.fr](http://cgt-pole-emploi-hauts-de-france.fr).  
pour nous contacter : [syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr)

## **SALARIÉS, PRIVÉS d'EMPLOI, RETRAITÉS, TOUTES ET TOUS MOBILISÉS !**

Macron tente d'orchestrer la division du monde du travail...

### **SOYONS UNIS POUR COMBATTRE SA POLITIQUE ET IMPOSER LE PROGRES SOCIAL**

**SECURITÉ SOCIALE et RETRAITE** : Nous refusons un système par capitalisation et de travailler jusqu'à 64 ans et nous défendons nos régimes spéciaux ! Le financement de la Sécu doit reposer sur les cotisations sociales. La population doit être protégée contre tous les risques en cotisant selon ses moyens et en recevant selon ses besoins.

**ASSURANCE CHOMAGE** : STOP à la culpabilisation et à la punition des privés d'emploi. Nous revendiquons le retrait de la réforme d'assurance chômage qui va exclure certains d'entre eux et réduire les droits à l'indemnisation.

**EMPLOIS & SALAIRES** : Il est urgent d'imposer une loi interdisant les licenciements. Il faut taxer les dividendes et les grandes fortunes. ENSEMBLE, REVENDIQUONS l'augmentation des salaires, traitements, pensions et minima sociaux.

**INDUSTRIE** : Pour répondre aux besoins de toute la population, il est urgent de développer nos capacités industrielles.

**SERVICES PUBLICS** : Au nom du remboursement de la dette, tout va être bradé, saccagé, fermé. Nos hôpitaux sont à bout de souffle, nos écoles sont laissées à l'abandon, nos administrations sont asphyxiées et ne peuvent plus assurer leurs missions de service public. Ensemble, revendiquons une autre répartition des richesses ! L'argent produit par les travailleurs doit servir les intérêts publics de toute la population.

**DROITS DU TRAVAIL & STATUTS** : La dérive sécuritaire du gouvernement s'amplifie : Après la loi Travail, la loi passe sanitaire va encore aggraver le sort des salariés. La loi n'est plus garante de l'intérêt général, il est donc essentiel de revenir au Code du Travail et des Statuts qui protègent et garantissent les droits des salariés.

## **ENSEMBLE PORTONS NOS REVENDICATIONS !**



## Jean-Paul Belmondo, Le Professionnel ... du syndicalisme

«Adieu, camarade». C'est par ces mots que se termine l'hommage de la CGT à Jean-Paul Belmondo, décédé lundi à l'âge de 88 ans. On l'a oublié, mais sa carrière cinématographique a en effet démarré en 1957, dans un film réalisé par Henri Aisner et commandé par la Confédération Générale du Travail. Intitulé *Les copains du dimanche* (qui avait aussi au générique Michel Piccoli), ce long-métrage voulait «célébrer la fraternité ouvrière», ainsi que le résumait Jean-Paul Belmondo lui-même dans son autobiographie parue en 2016, *Mille vies valent mieux qu'une*. L'acteur, défenseur résolu des droits des saltimbanques et d'une manière générale du cinéma hexagonal, aura été le président du syndicat français des acteurs CGT de 1963 à 1966. Le seul engagement politique de sa vie.



472/1-3- BELMONDO alors qu'il était secrétaire-général du Syndicat des Acteurs CGT- Il preside ici la réunion au siège du syndicat -17 novembre 1964 ©Gerald Bloncourt

### Les salariés d'Assa Abloy dans l'Aube

Après plusieurs journées de grève suivies par la majorité des salariés, la direction a fini par céder une enveloppe de 2,8 millions d'euros de participation (en moyenne 1 mois 1/2 de salaire environ), avec un protocole de fin de grève reprenant en quasi-totalité des demandes des organisations syndicales. La reprise du travail a été votée par l'ensemble des salariés. 150 salariés ont signé la pétition fédérale pour une convention collective de haut niveau.

### Les salariés de Jeumont Electric dans le Nord

Après une dizaine de jours de grève quasi générale, « du jamais vu » dans l'entreprise Jeumont Electric, dans le nord, la direction a finalement plié. Une belle victoire pour les salariés et leurs représentants qui obtiennent une augmentation générale de 1,5% et une prime de 800€.



### Relance de la réforme de l'assurance-chômage : nous ne laisserons pas faire !

Le gouvernement vient de transmettre un projet de décret qui reprend les mêmes attaques contre les droits des allocataires : durcissement du seuil d'accès, dégressivité pour les cadres et baisse des allocations en changeant le calcul du salaire journalier de référence.

À notre demande, le conseil d'État a annulé une première fois cette dernière disposition en novembre 2020. À peine modifiée par le gouvernement, elle a été à nouveau suspendue en référé en juin dernier. Sans attendre la décision du conseil d'État sur le fond, le gouvernement passe en force à tous les niveaux avec les mêmes mensonges : comme la conjoncture s'améliore, il faudrait baisser les allocations pour inciter les travailleuses et travailleurs privés d'emploi à accepter n'importe quelle offre.

Dans la même veine, le gouvernement et le patronat ne cessent de communiquer sur le mensonge des « 300 000 emplois non pourvus », là aussi pour stigmatiser les privés d'emploi et occulter l'extrême dégradation des conditions de travail.

Toutes les études sérieuses montrent que les chômeurs ne gagnent pas plus au chômage qu'en travaillant et qu'en aucune sorte, ils ne préfèrent le chômage, au contraire ; même les études commandées par le ministère du Travail montrent que tout le monde cherche un emploi stable et que personne ne décide de rester au chômage. Les véritables freins à la recherche d'un emploi sont le manque d'offres d'emplois stables dans des conditions salariales acceptables, l'accès à la formation professionnelle et les politiques d'austérité menées contre les services publics d'accompagnement des privés d'emploi.

Aucune baisse des droits n'a jamais permis de créer des emplois ; si cela était vrai, plus de 3 millions de personnes inscrites à Pôle emploi et déjà non indemnisées trouveraient facilement du travail ! La méthode du gouvernement est une fois de plus scandaleuse : le gouvernement a passé l'été à faire pression sur le conseil d'État et le décret définitif paraîtra au dernier moment pour étouffer la contestation. Dans l'unité syndicale, nous agissons à nouveau devant le Conseil d'État pour que le débat contradictoire mette le gouvernement face à ses mensonges. La CGT appelle d'ores et déjà à des actions pour stopper cette nouvelle attaque du gouvernement. Cela sera notamment au cœur de la grande journée de mobilisation interprofessionnelle et intersyndicale du 5 octobre.

Montreuil, le 17 septembre 2021



### **Création d'un vivier à pôle emploi, est-ce bien légal ?**

Et pourquoi donc pôle emploi a-t-il besoin de se créer un vivier pour ses recrutements ?

Il y a pourtant énormément de salariés en CDD dans les agences, France entière !

S'ils étaient embauchés en CDI, comme le revendique la CGT, pôle emploi aurait-il besoin de main d'œuvre supplémentaire ? S'ils étaient CDisés à l'issue du CDD, aurait-il besoin de recruter de nouveaux collègues à former pour les laisser partir, 4, 12 ou 18 mois après ?

Mais non, pôle emploi crée une solution pour ne pas être en manque de candidats en cas de besoin : des ateliers internes « conseiller, pourquoi pas vous ? »!

A vos convocations... Tout demandeur d'emploi possédant un BAC + 2 peut être convoqué afin de participer à l'atelier pour lui apporter des explications sur le métier et comment postuler sur pole-emploi.org

Des demandeurs d'emploi qui deviennent conseillers pour accompagner d'autres demandeurs d'emploi et qui redeviennent eux-mêmes demandeurs d'emploi à l'issue de leur contrat. Cherchez l'erreur...

Il fut un temps où l'on rappelait la réglementation aux agences intérimaires et certains employeurs sur l'illégalité de créer un vivier alors qu'il n'y avait pas d'offre d'emploi... Pôle emploi en serait-il exempté ?

**La CGT exige et exigera toujours des embauches pérennes et non le recours à la précarité !**

Le capitalisme nuit gravement à la santé



### **Ecologie et capitalisme : c'est compatible ?**

Transition énergétique, croissance verte, développement durable, beaucoup de termes qui alimentent à l'heure actuelle le débat public. Pourtant, l'écologie, la vraie, est-elle compatible avec notre modèle économique actuel ?

Le capitalisme exige, pour se perpétuer, une croissance non seulement sans fin mais également exponentielle. Ainsi, nombre de Conseils d'administrations exigent des taux de rentabilité de plus de 15% par an, exigences qui engendrent de fait une surconsommation des ressources planétaires.

Dans un monde fini, la croissance infinie est de fait impossible.

Nous, qui militons pour un autre modèle de production qui ne serait pas dans la surconsommation et plus respectueux de notre environnement commun, sommes pourtant régulièrement taxés d'idéalistes, par opposition au modèle actuel qui serait, lui, réaliste.

**Combien de catastrophes environnementales, climatiques et sociales faudra-t-il subir pour qu'enfin soit reconnue la justesse de la cause écologique et l'ineptie du modèle capitaliste ?**

### **Détournement de finalité : attention danger**

A tort ou à raison - là n'est pas le sujet -, le motif de licenciement le plus utilisé à l'heure actuelle à Pôle emploi est le Détournement de finalité (impossibilité d'utiliser nos fichiers pour un autre but que celui qui a été fixé par la loi). Méfiance donc chers collègues : n'utilisez en aucun cas nos fichiers pour autre chose que ce pourquoi ils ont été créés, ne consultez pas le dossier de votre voisin ou de la nouvelle star du quartier.

Consulter un dossier sans raison valable peut nuire fortement à votre santé professionnelle.



## RETRAITE COMPLEMENTAIRE : ENCORE UNE ATTAQUE !

La crise sanitaire est loin d'être terminée et le gouvernement multiplie les annonces sur une réforme des retraites visant de nouvelles mesures régressives.

En matière de retraite complémentaire, les organisations signataires de l'avenant à l'accord Agirc-Arrco de 2019 font payer aux retraités les conséquences de la crise, en actant la perte du pouvoir d'achat pendant deux ans au prétexte que les retraités n'auraient pas subi la crise, ce que la CGT conteste !

Les signataires, minoritaires au sein des organisations de salariés, oublient délibérément que la sous-indexation de la valeur du point affecte non seulement les pensions déjà versées mais aussi les futurs droits à retraite des salariés.

Ce sont les retraités, comme les actifs, qui seront pénalisés, alors même qu'ils le sont déjà depuis longtemps :

- depuis 1990, ils ont contribué à hauteur de 60 % au redressement des comptes Agirc-Arrco ;
- depuis 2019, selon la Dares, un retraité sur deux part avec une retraite complémentaire amputée de 5 à 10 % durant trois ans ;
- près de 300 000 nouveaux retraités ont liquidé, fin juin, une pension minorée et tous ceux qui partiront au cours de l'année 2021 seront perdants ;
- entre 2011 et 2019, la pension moyenne des employés et ouvriers a diminué de 8,4 % et celle des cadres de 17,9 % (chiffres Agirc-Arrco).

L'argument visant à dire que la perte ne serait que de quelques euros par mois est méprisant pour la situation de nombreux retraités qui ont du mal à finir les fins de mois.

### Des négociations à sens unique !

La CGT a fait plusieurs propositions :

- pouvoir puiser dans les neuf mois de réserves (qui sont d'ailleurs leur raison d'être en cas de crise) afin de maintenir le niveau des pensions ;
- mettre en place une contribution patronale d'équilibre technique temporaire (CETT) en faveur de l'égalité femmes-hommes qui permettrait de dégager en moyenne, chaque année, plus de 4 milliards d'euros de ressources supplémentaires ;
- mettre à contribution des revenus financiers des entreprises cotées en bourse, ceux-ci étant principalement détenus par des entreprises ayant largement bénéficié d'argent public tout en continuant à licencier.

### Toutes les propositions alternatives ont été ignorées.

On est en droit de s'interroger sur la loyauté de ces négociations lorsque seules les propositions visant à mettre à contribution les salariés et retraités sont évoquées... et retenues par le Medef !

Pour pérenniser le régime Agirc-Arrco, des ressources supplémentaires sont indispensables. Sinon, son fonctionnement « à cotisations définies » offre un tremplin aux futures réformes gouvernementales et au développement de la capitalisation, véritable manne pour les assurances privées. Pour ces raisons et après avoir consulté l'ensemble de ses organisations, la CGT ne signera pas cet avenant à l'accord Agirc-Arrco.

**La CGT appelle les salariés et retraités à se mobiliser les 1<sup>er</sup> et 5 octobre prochains.**

Pour garantir nos droits à la retraite dans les régimes de base comme complémentaires, il nous faut gagner des augmentations de salaires et des emplois pérennes.

Nous nous faisons  
dépouiller par une  
bande d'escrocs !  
REAGISSONS BORDEL !



## Agents publics, du 04/11 au 18/11... on vote électronique !

Du 04/11 au 18/11/2021, se tiendront dans notre établissement les élections CCPLU (Commission Consultative Paritaire Locale Unique), pour les agents de droit public.

### Voter CGT, c'est voter pour :

#### • En lien avec nos élus en CCPLU :

- Garantir le droit à la réintégration,
- Veiller au droit à la mobilité,
- Porter les recours suite à des refus de temps partiel ou de télétravail,
- Disposer d'un appui pour les montages et l'acceptation des dossiers de formation,
- Accompagner les agents en procédure de reclassement ou d'inaptitude.

#### • En lien avec la CGT Fonction Publique :

- Rétablir les attributions et prérogatives des représentants du personnel de droit public,
- Supprimer le jour de carence en cas d'arrêt maladie,
- Gagner la valorisation du point d'indice et disposer d'un rattrapage en lien avec le gel opéré depuis des années,
- Obtenir l'intégration des primes dans le traitement de base,
- Réinstaurer de la Cessation Progressive d'Activité (CPA).

#### • En lien avec nos délégués syndicaux centraux et élus en CPN :

- Garantir un vrai calcul pour la prime QPV,
- Agir pour nos droits aux congés,
- Assurer le droit à la promotion et augmenter le taux de celle-ci.
- Eviter toute discrimination en lien avec des décisions de primes ou d'accords portés par la Direction Générale.
- Augmenter les quotas d'avancements accélérés et de carrières exceptionnelles.

### CITATION DU MOIS

« L'unité se nourrit de la tolérance et prend ses racines dans la fraternité »



### Je souhaite adhérer au Syndicat CGT Pôle emploi HdF

Nom :

Prénom :

Site

Tél. :

E-mail :

A remettre à un militant ou contacter : [syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-hdf@pole-emploi.fr)